

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 15 octobre 2014

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Madame Corinne PLAUCHIER, Messieurs Noël LOIRE, Adjoint, Monsieur Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Madame Laurence PASSET, Monsieur Laurent VERVEL, Mesdames Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Monsieur Donatien PINON, Madame Isabelle LELOIR

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON et Monsieur Bruno COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Hervé COSME

Absents excusés : Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric FOURMENT

Aucune observation n'étant formulée quant au compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Confirmation demande de subvention pour le renforcement et l'enfouissement des réseaux BT, EP et France Télécom, Rue de Beauvais
- Mise à disposition du SEZEO, des équipements relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à la SICAE Oise
- Concours du Receveur Municipal – Attribution de l'indemnité de budget
- Décision modificative au Budget Primitif 2014
- Demande de subvention pour réfection des trottoirs et de la chaussée, Rue de la Libération (2^{ème} partie)
- Présentation rapport Eaux potable et usées
- Création du Comité Consultatif / Office des associations
- Transaction Chaussée Barbiot
- Règlement du cimetière de Chevrières
- Relance Plan Local d'Urbanisme en 2015
- Travaux d'installation du système de vidéo protection
- Groupe de travail pour l'école de musique
- Vœux de la Municipalité 2015
- Cheminement piétonnier / Loi sur les Personnes à Mobilité Réduite
- Site Web/Guide Municipal/ Journal spécial « 11 novembre »
- Médailles d'honneur à 3 anciens « Conseillers »
- Incident Rue de Verberie / Quel « intra muros »
- Paroles aux Adjoint / Points dans les commissions
- Questions diverses

Confirmation demande de subvention pour le renforcement et l'enfouissement des réseaux BT, EP et France Télécom, Rue de Beauvais

Monsieur le Maire rappelle notre dossier de demande de subvention pour le renforcement et l'enfouissement des réseaux BT, EP et France Télécom, Rue de Beauvais. Ce dossier n'a pas été retenu pour l'année 2014. Il y a lieu de le confirmer pour l'année 2015. La commission des travaux aura en charge de préparer en parallèle de ce dossier, une demande qui reprendra uniquement l'éclairage public, le réseau téléphonie et la réfection des trottoirs puisque ces travaux ne sont pas à la charge du SEZEO mais restent de la compétence de la commune.

Mise à disposition du SEZEO, des équipements relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à la SICAE Oise

Monsieur le Maire fait l'historique de l'adhésion lors du mandat précédent, au SEZEO. Par cette adhésion, la commune a transféré son pouvoir d'autorité concédante des réseaux de distribution publique d'électricité au Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO). Ce transfert de compétence entraîne pour la commune un transfert des ouvrages de distribution d'énergie électrique de la commune. Pour ce faire un inventaire a été établi par la SICAE OISE et contrôlé par la Trésorerie d'Estrées Saint Denis, comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert et charge Monsieur le Maire de faire signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Concours du Receveur Municipal – Attribution de l'indemnité de budget

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au Receveur municipal en place pendant toute la durée de l'exercice de son activité.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pendant toute la durée de son activité.

Décision modificative au Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire présente les virements comptables à effectuer à la demande du Receveur Municipal. Ceux-ci concernent des amortissements de réseaux d'eaux non prévus ainsi qu'un fond à reverser aux communes les moins favorisées.

La décision modificative s'articule comme suit :

Section Fonctionnement Dépenses :

Article 6811 – Dotations aux amortissements	+ 15 000 euros
Article 73925 – Fonds national de péréquation ressources intercommunales et communales	+ 11 914 euros
Article 60632 – Fourniture de petit équipement	- 6 914 euros
Article 61523 – Entretien de voirie et réseaux	- 10 000 euros
Article 6531 – Indemnités des élus	- 10 000 euros

Section Investissement Recettes :

Article 281531 – Amortissement Réseaux eaux	+ 15 000 euros
Article 1641 – Emprunt	- 15 000 euros

Demande de subvention pour réfection des trottoirs et de la chaussée, Rue de la Libération (2^{ème} partie)

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé lors du mandat précédent, auprès du Conseil Général, pour la réfection des trottoirs de la 1^{ère} partie de la Rue de la Libération, allant de la Rue Charles Boursier à la Rue de l'Armistice, travaux estimés à l'époque à 205 000 euros, pouvant être subventionnés à hauteur de 21 % du montant H.T. Etant donné les travaux de réfection du réseau d'assainissement engagés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chevrières-Grandfresnoy, dans cette rue, il est apparu opportun de réaliser la réfection des trottoirs de la totalité de cette rue. Un nouveau chiffrage a été demandé à l'ADTO et le devis global est de 351 000 euros. L'appel d'offres a été lancé pour ces travaux. 9 plis ont été reçus en mairie. A l'ouverture des plis, il s'avère que l'entreprise la plus disante a chiffré la totalité des travaux pour 230 000 euros. La demande de subvention initiale étant basée sur un montant H.T de 205 000 euros, il n'est donc pas nécessaire de présenter un nouveau dossier de demande de subvention pour la 2^{ème} partie de la rue car après négociation avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres, le chiffre risque d'être revu à la baisse. Monsieur le Maire a repris contact avec Monsieur POUPLIN, Conseiller Général pour accélérer notre dossier de demande de subvention qui n'a pas encore reçu un avis favorable de la part de la commission chargée des attributions de subvention. Une dérogation pourrait être demandée pour commencer les travaux avant cette attribution. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE demande si l'écoulement des eaux pluviales a été prévu dans la réfection de cette nouvelle rue, par exemple enrobés adéquates. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible dans cette rue de mettre un enrobé drainant.

Présentation rapport Eaux potable et usées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité des eaux usées et celui concernant les eaux destinées à la consommation humaine sont à la disposition du Conseil, en mairie.

Une visite de la station d'épuration pourrait être organisée pour les membres du Conseil Municipal.

Création du Comité Consultatif / Office des associations

Office des associations : Ce dossier est toujours en discussion avec la Commission des Sports. Le projet n'est pas encore assez mûr pour être discuté ce soir.

Comité Consultatif : Monsieur le Maire donne lecture de la réglementation concernant la création d'un comité consultatif et informe l'assemblée que 15 personnes extérieures au Conseil Municipal souhaitent y adhérer. Il s'agit de : Martine LETEXIER, Patrick LEFIN, André JUDAM, Eric WEIGANDT, Christine BRAVO, Bruno BOULET, Marie-Christine MOINET, Mohammed CHERFAOUI, Anne BINTEIN, Annie ALVES, Michel BOUCHENEZ, Jean-Sébastien FLOREK, Christian VERVEL, Jean Claude LEDRU et Nathalie PHILION.

Il demande qui, au sein du Conseil, souhaite adhérer à ce comité. Messieurs Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Donatien PINON se portent candidats et Madame Christine BONNAMY accepte d'être suppléante. Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion d'installation de ce comité ait lieu mi-novembre.

Il est bien entendu que ce comité servira de consultant sur certains projets mais n'aura aucun pouvoir de décision. Il pourra orienter les décisions du Conseil.

Transaction Chaussée Barbiot

Monsieur le Maire rappelle les transactions en cours avec TEREOS pour la vente de 88 m² d'une partie de la Chaussée Barbiot. Le prix du m² sera de 1 euro.

Règlement du cimetière

Monsieur le Maire demande que 2 ou 3 personnes travaillent sur le règlement du cimetière afin de modifier quelques points. (Ordre d'attribution des places, personnes pouvant acquérir une concession, etc....) et pour étudier les concessions arrivées à échéance. Madame Corinne PLAUCHIER, Messieurs Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Noël LOIRE acceptent de former ce groupe.

Relance PLU pour 2015

Monsieur le Maire a reçu un représentant du Cabinet Urbaniste ARVAL, cabinet ayant déjà travaillé plusieurs fois pour réviser le PLU de la commune.

Il précise qu'il y aura lieu en 2015, de faire une révision simplifiée du PLU car le SCOT voté s'impose au PLU et dans le cadre du Grenelle 2 et de la Loi ALUR, de nouvelles règles s'imposent au PLU. Un devis sera demandé.

Travaux d'installation du système de vidéo protection

L'ouverture des plis concernant ce dossier a été faite. Les travaux s'élèvent à 51 220,15 euros H.T.

13 caméras infrarouges vont être installées. Le système prévoit de flouter les images.

La Loi Informatique et Libertés a fait naître la fonction de Correspondant Informatique et Libertés. Cette personne est chargée d'accompagner la collectivité à se mettre en conformité dans la protection des données de la commune. Le Centre de Gestion de l'OISE de la Fonction Publique Territoriale peut assurer cette fonction pour un coût de 300 euros par an sur 3 ans. Monsieur le Maire s'engage à faire le nécessaire auprès de cet organisme.

Groupe de travail pour l'école de musique

Il a lieu de former le groupe de travail pour étudier les possibilités de réduction du coût des l'école municipale de musique. Mesdames Laurence PASSET, Marina PAURON et Messieurs Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Philip MICHEL acceptent d'intégrer ce groupe avec Monsieur le Maire.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner quant à l'organisation des vœux pour 2015.

Il propose un vin chaud et chocolat chaud pour toute la population. Cette idée est retenue plutôt que la cérémonie habituelle.

Cheminement piétonnier / Loi sur les Personnes à Mobilité Réduite

L'étude faite par l'ADTO a été reçue en mairie. Une subvention de 40 % du montant H.T. des travaux nous a été attribuée par l'Etat au titre de la DETR. Il s'agira de surbaïsser les trottoirs pour donner un accès aux personnes handicapées. La date butoir pour réaliser ces travaux est le 1^{er} juin 2016.

Monsieur le Maire rappelle que les convocations des commissions sont envoyées à tous les membres du Conseil à titre d'information. La présence n'est pas obligatoire pour les membres qui ne sont pas inscrits aux commissions concernées.

Site Web/Guide Municipal/ Journal spécial « 11 novembre »

La parole est donnée à Monsieur Frédéric FOURMENT qui précise que la maquette du site Web a été validée mais du retard a été pris dans la récupération des données. Le site sera probablement en fonction fin 2014/début 2015.

Quant au guide municipal, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE en charge de ce dossier précise qu'il sera distribué dès début 2015. Il est auto financé par les commerçants et artisans de la commune. Il sera constitué de plus d'informations pratiques que le précédent guide.

Pour le Journal spécial « 11 novembre », celui-ci a été réalisé par la commission Informations. La mise en page est terminée sur un format A3. Il sera édité chez I MEDIA.

Un journal spécial « Chevrières d'Antan » pourrait être réalisé également.

Médailles d'honneur à 3 anciens « Conseillers »

Ces médailles concernent 3 anciens collègues du Conseil Municipal précédent. Une médaille, Vermeil, une Or et une Argent. La date du 28 novembre 2014 à 19 h est retenue par l'assemblée. Monsieur le Maire contactera les récipiendaires pour savoir si cette date convient.

Incident Rue de Verberie / Quel « intra muros »

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue, Rue de Verberie afin de déterminer les responsabilités dans l'affaissement du mur de la propriété Harlé d'Ophove. Il a été très surpris d'entendre que la commune était responsable parce que l'eau s'accumule le long de ce mur en cas de pluie ; aucun réseau d'eaux pluviales n'existant à cet endroit. Un dossier a été constitué à la suite de cette réunion auprès de l'assurance de la collectivité.

Des travaux d'évacuation des eaux pluviales devront être entrepris sur ces lieux.

A la suite de cet incident, Monsieur le Maire souhaite faire une demande afin de déplacer les panneaux de limite de l'agglomération de toutes les entrées de village afin de diminuer les risques de recours en cas de problèmes puisqu'aucun réseau d'écoulement des eaux n'est réalisé après les constructions sur les axes d'entrée du village.

Questions diverses

- La préparation des colis de Noël se fera le 19 décembre 2014 et la distribution le 20 décembre 2014. Monsieur le Maire demande la mobilisation de chacun pour cette distribution.
- Monsieur le Maire demande à modifier la délégation qui lui a été conférée en matière de passation de marchés en augmentant le montant du seuil voté initial pour le passer à 300 000 euros. Ceci est acté.
- Une invitation a été reçue en mairie pour toute l'équipe municipale pour la lecture de « lettres de poilus » le 18/10/2014 à 17 h 30 à la Salle Léon Girard d'Estrées Saint Denis.
- La parole est donnée aux adjoints. Monsieur Philip MICHEL fait le point sur les travaux. Monsieur Noël LOIRE remercie ses collègues des commissions Chemins ainsi que les employés municipaux pour le gros travail effectué dans les chemins. Il informe ses collègues qu'il a contacté les entreprises FUDALI et POISSON pour obtenir des devis afin de régler certains problèmes d'écoulements d'eaux (Rues Guynemer, des Ecoles, du Verger, etc...). Il fait un bref compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté à la CCPE. Un projet de revenir à la collecte des déchets verts chaque semaine est à l'étude ainsi qu'une suppression de la collecte des encombrants qui ne se ferait que sur appel téléphonique.
- Monsieur le Maire informe qu'un changement de régisseur a du être opéré pour les activités Péri éducatives étant donné que le Percepteur nous a fait part qu'il n'est pas possible qu'un adjoint ait ce titre. Madame Françoise CABY a accepté de prendre cette fonction à la place de Madame Corinne PLAUCHIER et Madame Carole DUMILLON sera sa suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35

Pour extrait :

En mairie, le 20 octobre 2014

Le Maire,

Hervé COSME